



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 septembre 2014**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 22 septembre 2014 à 20h30 en Mairie.

Présents :

BRUNEL Laurent, Maire - CLUZEL Michel 1^{er} adjoint - FAURE Guy, 2^{ème} adjoint - DUCLAUX Eric, 3^{ème} adjoint
- BERNE Nadine, 4^{ème} adjointe - PEYROT Stéphane - MARTINON Catherine - DEBAUD Laetitia -
BERTONNIER Pascale - PEYROT Céline - TRAVERSIER Michèle - CHANAL Ludovic.

Procurations :

RAMDANI Frédéric à BRUNEL Laurent
DUNOGIER Jacques à MARTINON Catherine
BESSON Eric à FAURE Guy

Secrétaire de séance :

MARTINON Catherine

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout de 3 ordres du jour :

- Validation du nouveau tableau des travaux de l'école provisoire pour une modification de la demande de DETR 2014.
- Création d'un emploi à durée déterminée, 6h annualisé.
- Convention avec le SDE 07.

Voté à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe / 15h hebdomadaire

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal la réduction du temps de travail de Mme Garnodier Brigitte au poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à l'école publique. Le Conseil Municipal a donc décidé de procéder au complément de ce temps de travail hebdomadaire et de créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 15h00, à compter du 1^{er} septembre 2014 en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Voté à l'unanimité

Décisions modificatives du budget général

DM N° 1 pour régler les dernières factures de l'école provisoire

Section d'investissement :

Opération 427 « complexe scolaire »	- 40 000.00 €
Opération 449 « bâtiments communaux »	+40 000.00 €

DM N° 2 pour la réfection de la chaussée « rue Père Polly »

Section d'investissement :

Opération 427 « complexe scolaire »	- 10 000.00 €
Opération 50 « voirie »	+ 10 000 .00 €

DM N° 3 pour verser la subvention à l'association les fripouilles

Section de fonctionnement :

Compte 60633	- 2 000.00 €
--------------	--------------

Compte 6042	- 2 000.00 €
Compte 60621	- 2 165.00 €
Compte 6574	+ 6 165 .00 €

Le Conseil a décidé de ne pas exécuter le virement de crédit en faveur de la bibliothèque car il est souhaité que les travaux du lot n° 11 soient effectués en 2015 et réglés sur le prochain budget.

Voté à l'unanimité

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche (SDE07)

Modifications aux statuts, qui ont été acceptés, portant notamment sur :

- la compétence du SDE, dans le cadre de ses missions obligatoires, pour la collecte et la gestion des données qui proviendront de la mise en place des réseaux dits « intelligents ».
- La possibilité d'opter pour de nouvelles compétences facultatives, si nos collectivités ou regroupements le souhaitent, en matière d'implantation de bornes de recharges électriques ou pour le transfert intégral au SDE 07 de la compétence en matière d'éclairage public
- L'inscription au titre des activités connexes à la gestion des réseaux électriques, de l'instruction des demandes de renseignements d'urbanisme, pour les communes rurales, service qui vient d'être mis en place cette année par le syndicat
- L'organisation du SDE, avec d'une part, la modification des règles de calcul du nombre des membres du bureau syndical (jusqu'à 20% maximum du nombre des délégués du comité arrondi à l'entier supérieur) pour tenir compte de l'évolution du nombre des délégués syndicaux et assurer au Bureau, une meilleure représentation géographique ; d'autre part, prévoir pour les collèges électoraux d'arrondissements la désignation d'un représentant suppléant, en sus du titulaire, chose qui n'était pas prévue dans les statuts actuels.

Modifications intervenues dans la liste des collectivités adhérentes, soit du fait du retrait de certaines collectivités de groupements adhérents, soit de la disparition d'autres groupements :
 Retrait de St Remèze de la CCNE du Rhône aux gorges de l'Ardèche,
 Disparition de l'ex-CCNE d'Eyrieux aux Serres entraînant l'adhésion des Communes membres au SDE 07 au titre de communes « isolées » ;
 Substitution de la nouvelle CCNE Val'Eyrieux à l'ex-CCNE du Haut-Vivarais ;
 La commune de Labâtie d'Andaure devenant commune isolée ;
 Intégration de la commune de Gilhac et Bruzac au SIVM de Vernoux ;

Voté à l'unanimité

Modification des statuts du Syndicat Mixte du canton de St Péray (SIVM)

Par sa délibération n° 30/2014, le Syndicat Mixte a décidé de modifier l'article 9 de ses statuts.

« Le comité syndical ainsi composé pour la durée du mandat des conseils municipaux, élit pour la même durée, parmi les délégués titulaires, un bureau où toutes les communes membres du syndicat seront représentées. »

Voté à l'unanimité

° Arrivée de M. DUNOGIER qui prend part désormais aux votes.

Cession d'une parcelle au hameau du Serre

Le Conseil Municipal a décidé de vendre la parcelle cadastrée D762 au hameau du Serre afin de permettre aux propriétaires riverains la création d'un chemin d'accès privé au droit des parcelles de l'indivision Banc, de M. Villien William, de M. Traversier René, de Mme Dupin Dominique et de M. Banc Serge.

Un document d'arpentage a été dressé par M. MAISONNAS, géomètre-expert à Tournon sur Rhône pour attribuer un numéro cadastral et procéder au métrage de cette nouvelle parcelle D762 d'une contenance de 1 m².

Ce projet est dispensé d'enquête publique car l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par une voie communale.

Il a été décidé de vendre cette parcelle aux propriétaires riverains moyennant le prix de 20.00 € le m².

Les frais afférents à cette vente seront à la charge des acquéreurs : frais de géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière.

Voté à l'unanimité

Validation du nouveau montant des travaux de l'école provisoire

De travaux supplémentaires sont nécessaires à la salle des fêtes du haut et à l'ancien local du foyer des jeunes, locaux devenus désormais l'école provisoire.

Il est prévu le changement des fenêtres, l'isolation des murs et du plafond.

Le conseil Municipal a validé le nouveau montant des travaux : 79 421.36 € TTC.

Voté à l'unanimité

Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE07

Dans le cadre d'une extension de réseau pour les parcelles D699 700 701 703 704 705 et 707 « balcons du serre » la commune a confiée au SDE07 l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire.

La convention correspondante définit l'objet, la durée, le champ d'application, la répartition des compétences, la gestion des ouvrages et les modalités financières.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer ladite convention et à régler la contribution demandée par le SDE 07 à la collectivité.

Voté à l'unanimité

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe / 5h hebdomadaire

Vu :

- le nombre parfois important d'enfants en garderie le matin et la nécessité, par sécurité d'avoir deux agents en place ;
- le besoin en personnel pour le nettoyage des nouveaux locaux de l'école qui comptent désormais 4 classes ;
- les divers remplacements du personnel (école, cantine, garderie et entretien) pour raisons de santé ou autre ;

Il a été décidé de recruter un agent en plus.

Cet agent sera affecté sur un poste annualisé de 5h hebdomadaire d'une durée d'un an renouvelable.

12 pour
3 abstentions :
E. DUCLAUX
L. DEBEAUD
P. BERTONNIER